

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gralleris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STHAL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON

Délibération n°2017/003560

Rapport n°2.4 - Rapport annuel d'Accessibilité 2015

Rapport annuel d'Accessibilité 2015

Rapporteur : Serge RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

En application de l'article L.2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées doit produire chaque année un rapport sur l'état d'accessibilité du territoire. A Besançon ce rapport est présenté chaque année au Conseil d'Agglomération, au Conseil Municipal de la Ville de Besançon et au Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Besançon, avant transmission au Préfet.

I. Contexte

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait donné jusqu'en janvier 2015 aux Etablissements Recevant du Public et aux Transports publics pour se mettre en conformité, en terme d'accessibilité, aux personnes handicapées.

Le gouvernement a constaté que « la France ne serait pas au rendez-vous de 2015 ». Il a pris des dispositions permettant de maintenir et de prolonger la dynamique impulsée et a légiféré par voie d'ordonnance avant l'échéance de 2015.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et publiée le 27 septembre au Journal Officiel, et ses différents textes d'application, ont créé et encadré un nouveau dispositif : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour le cadre bâti, décliné en schémas directeurs d'Accessibilité Programmée (SD'Ad'AP) pour le transport.

Ces dispositifs donnent un temps supplémentaire aux gestionnaires et propriétaires d'Etablissement(s) Recevant du Public, comme aux Autorités Organisatrices de Transport pour mettre en accessibilité leur patrimoine, sous réserve qu'ils prennent des engagements sur des durées variant de 1 à 9 années (3 ans pour le transport) et qu'ils transmettent des bilans intermédiaires et finaux conformément aux textes de loi.

Malgré les tensions et les difficultés induites par ce contexte législatif lourd, l'année 2015 aura été pour l'ensemble des acteurs du territoire, en lien avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) et un large ensemble d'acteurs du territoire, une occasion de resserrer les rangs afin d'agir en synergie, d'intégrer ce nouvel environnement législatif et d'accompagner le changement en faveur d'une société accessible à tous.

Elle restera donc et en priorité, l'année de la conception et de la dépose du SD'Ad'AP (pour les transports), des Ad'AP (pour les gestionnaires et propriétaires d'Etablissements Recevant du Public) et de la poursuite, dans ce nouveau cadre, du travail engagé.

Le bilan d'accessibilité établi pour l'année 2015 a pour objectif de faire un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité de la Ville et de la CAGB. Il est le produit de la consultation et de la participation d'un ensemble élargi d'intervenants associatifs, institutionnels ou privés.

Il prend en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, aborde les thématiques de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, de la santé de la recherche et de l'innovation, des sports, de la culture, des loisirs et de la vie de la Cité.

Il fait en tout premier lieu, état des travaux conduits et des engagements pris par la Ville, la CAGB, le CCAS dans le cadre du SD'Ad'Ap et des AD'AP. Il intègre des éléments nombreux relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti. L'information n'est cependant pas encore exhaustive.

Il ne fait plus état systématiquement, comme les années précédentes, des projets des différents acteurs, puisque ceux-ci sont en général déclinés dans leurs Agendas d'Accessibilité Programmée.

Les thématiques suivantes sont étudiées dans le rapport et font l'objet d'un résumé ci-après :

- SD'Ad'Ap et AD'AP,
- la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) et ses membres,
- la voirie et les espaces publics,
- les transports,
- le cadre bâti et les établissements recevant du public,
- le logement,
- l'enfance et l'éducation,
- l'accès à l'emploi,
- l'accès à la santé,
- l'accès aux sports,
- l'accès à la culture,
- l'accessibilité numérique,
- la sensibilisation du grand public au handicap.

II. SD'Ad'Ap et AD'AP

Les Agendas d'accessibilité programmée relatifs aux bâtiments dont la Ville, la CAGB et le CCAS sont les gestionnaires, ainsi que l'Agenda d'Accessibilité Programmé lié aux Transports, de la compétence de la CAGB, ont fait l'objet d'un important travail pour leurs établissements respectifs, résumé dans le présent rapport. Ils ont été déposés dans les délais impartis et ont été entérinés par le Préfet.

La Ville de Besançon s'est engagée à mettre en accessibilité ses ERP en neuf ans dans le cadre de travaux chiffrés d'un montant de 13 486 000 euros. Son CCAS effectuera l'ensemble des travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiment en 3 ans pour un montant d'investissement de 151 715 €.

La CAGB, elle, a estimé les travaux qui seront nécessaires afin de mettre aux normes les arrêts prioritaires dans le cadre du SD'Ad'AP. Cette somme a été estimée à 1 532 500€ à répartir sur trois années.

Les communes du Grand Besançon ainsi que les gestionnaires privés, ont été informés et ceux qui l'ont souhaité, ont été accompagnés durant l'année 2015 afin de faciliter leur démarche et de déposer leur(s) Ad'Ap patrimoniaux dans les délais.

Les longueurs inhérentes à la saisie des données, tout comme la difficile mais nécessaire comparaison des listes relatives aux dossiers déposés en Préfecture et auprès de la CIA (deux lieux de dépôt des Ad'Ap), l'allongement par le gouvernement des délais initialement impartis, font que le nombre de dossiers déposés ne pourra être porté sur le présent rapport 2015. Il le sera sur le rapport 2016.

III. La CIAPH et ses membres

En 2015, et conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 26 septembre 2014, la CIA a intégré de nouveaux membres. Aux associations représentant les 5 grands types de handicaps : moteur, visuel, auditif, mental, psychique, se sont ajoutés des membres de la société civile, du commerce et des représentants des aînés. Leur regard d'experts d'usage et leur investissement permettent au quotidien de trouver des solutions innovantes afin que la mise en accessibilité du domaine public soit conduite de façon pragmatique au plus près des besoins de chacun.

Les associations présentées dans le rapport sont les suivantes : L'Adapei du Doubs, l'Apeda de Franche-Comté, l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, le CREESDEV, la Délégation Départementale de l'APF, les associations : Franche-Comté Parkinson, MIRA Europe (Fédération Frédéric Gaillanne), SEP25, Sports et Signes ; UNAFAM, Valentin HAÛY, Voir Ensemble Doubs. A noter qu'ont été présentées dans le rapport, non pas les associations membres de droit de la CIA, mais celles ayant assisté à au moins l'une des rencontres de cette instance ou à l'une de celle du groupe d'experts d'usage.

IV. La voirie et les espaces publics, dont le stationnement

Quelques chiffres 2015, sur le territoire bisontin :

- Total de mètres linéaires de cheminements piétons mis en accessibilité hors grands travaux : 3200 mètres linéaires.
- En fin d'année 2015, 98 carrefours feux étaient équipés d'un module sonore. En février 2015, l'accueil de la Direction Voirie a distribué des télécommandes de modules sonores (30 télécommandes achetées).

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis en 2015 dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville : ZAC Pasteur, PRU...). L'accessibilité fait partie intégrante de chacun de ces projets.

Le stationnement : En 2015, 15 places de stationnement PMR ont été créées dont 1 place pour minibus (école Bourgogne). Le taux des emplacements réservés est supérieur au taux de 2 % prévu par la loi.

Par ailleurs, afin d'assurer l'accès des parkings réservés aux personnes en situation de handicap, la Police Municipale a dressé 620 contraventions (576 en 2014) pour des stationnements non autorisés sur les emplacements réservés. 9 véhicules ont été mis en fourrière (9 en 2014) pour stationnement illégitime et gênant sur ces mêmes emplacements.

Sont également mentionnés dans le rapport, les travaux effectués par trois communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

V. Les transports

- Les transports ferroviaires

Les différents acteurs du transport ferroviaire de la Région ont déposé le SD'Ad'Ap ferroviaire régional. Celui-ci est présenté pour information dans le présent rapport.

Sont également présentés les principaux aménagements et travaux effectués en 2015 sur les gares de la région Bourgogne Franche-Comté.

- Les transports terrestres : le réseau GINKO

Il a été adapté selon un modèle favorisant l'intermodalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires. Par ailleurs, l'achat de matériel roulant accessible se poursuit.

L'accessibilité est au cœur du réseau de tramway (rames, stations, billettique, totalement accessibles).

Un bilan a été effectué dans le présent rapport, un an après sa livraison en 2014. Force est de constater qu'il a substantiellement amélioré deux maillons importants de la chaîne de déplacements : la voirie et le transport et que nombre de personnes à mobilité réduite ont déjà adopté ce mode de transport qui a ouvert une nouvelle ère de la mobilité sur notre territoire.

Enfin le service Ginko Access a poursuivi son activité. Au 31 décembre 2015, il comptait :

- 874 clients utilisateurs (dont certains sont membres d'une des 39 associations qui font appel directement au service pour transporter leurs membres) ;
- 77,57% des clients sont bisontins.

Le nombre de clients a été multiplié par plus de 10 depuis la création du service.

Entre 2014 et 2015 la progression du nombre de clients est de 5,17 %.

VI. L'accessibilité du cadre bâti, dont les établissements recevant du public (ERP) et le logement

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont continué à œuvrer à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Ouverts au Public. Le rapport fait donc état des avancées 2015.

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 323 034 €. Ils ont touché 39 établissements (contre 22 en 2014) et ont tenu compte des orientations définies dans le cadre de la politique patrimoniale arrêtée par les élus dans le cadre de la dépose des Ad'Ap et du SD'Ad'Ap.

La Ville a également réalisé le diagnostic exhaustif de l'état d'accessibilité de son patrimoine. Celui-ci a été suivi de la dépose d'un Agenda d'Accessibilité Programmé dans les délais impartis par la loi, soit le 27 septembre 2015.

Un marché public été passé par la Mission Aide aux Communes de la CAGB afin que les communes qui le souhaitaient puissent être épaulées dans le diagnostic de leur patrimoine bâti et le dépôt de leur AD'AP.

11 communes de la CAGB ont par ailleurs communiqué sur les travaux conduits en 2015 pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH : 349 dossiers ont été instruits.

VII. Le logement

Sur le territoire de la CAGB, les besoins des personnes handicapées comme ceux des personnes vieillissantes et fragilisées sont pris en compte au quotidien par un large ensemble d'acteurs qui se positionnent même parfois sur un habitat à la pointe de l'innovation. Le présent rapport effectue le bilan des dispositifs existants sur le territoire de la CAGB et leur fonctionnement en 2015.

VIII. L'enfance et l'éducation : petite enfance, enfance, enseignement supérieur

- La petite enfance

Les travaux de mise en accessibilité des crèches se sont poursuivis en 2015.

- L'enfance et l'adolescence

956 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2015-2016 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, soit 38, 73 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans le département (+ 2 % par rapport à 2014-2015). L'augmentation atteste de la mise en œuvre effective d'une école plus inclusive (+ 73 élèves reconnus en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire en 2014-2015).

- Les étudiants

Au cours de l'année universitaire 2015-2016 **258** étudiants en situation de handicap ont été accompagnés et ont bénéficié d'un aménagement spécifique.

IX. L'accès à l'emploi

L'année 2015 est marquée par un chômage persistant pour les travailleurs handicapés avec une forte ancienneté d'inscription au chômage.

Fin décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) s'élève à 21 032 dans la région Bourgogne-Franche-Comté, soit une progression de 6,0 % en un an.

Les personnes handicapées, dont le taux de chômage au niveau national est de 18 %, soit près du double du tout public, présentent des difficultés d'insertion (âge élevé, plus faible niveau de formation...) qui se matérialisent par une forte ancienneté d'inscription au chômage : 792 jours en moyenne dans la région.

Les résultats sont en hausse pour l'insertion avec plus de 5 000 insertions et près de 900 maintiens dans l'emploi

En 2015, le nombre d'insertions a progressé de 11% dans la région, les Cap emploi ayant contribué à plus de 5 000 recrutements de travailleurs handicapés.

Les entrées en alternance aidées par l'Agefiph poursuivent leur progression en 2015, pour les contrats d'apprentissage (+10%) comme pour les contrats de professionnalisation (+44%).

Enfin, la croissance des maintiens dans l'emploi s'est poursuivie (+7% en un an), les Sameth ayant réalisé près de 900 maintiens en 2015 dans la région avec, comme pour les recrutements, un pourcentage de femmes proche de 50%.

Il est à noter l'attitude particulièrement volontariste du CHRU de Besançon en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés.

X. L'accès à la santé

Avec son CHRU, ses deux cliniques, ses centres de soins et l'ensemble de ses dispositifs de santé, l'offre de santé est complète sur la CAGB selon l'Observatoire Régional de la Santé. Le Grand Besançon est à la pointe en matière d'offre de soins dans de nombreux domaines médicaux tout comme dans celui de la recherche et de l'innovation médicale.

Le présent rapport fait état des différents dispositifs existants et des actions conduites par la Ville de Besançon et son CCAS pour favoriser l'accès à une meilleure santé des personnes en situation de handicap, des personnes vieillissantes et fragilisées.

XI. L'accès aux sports

Le projet de ville «Besançon 2020» propose de poursuivre des actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les associations proposant du sport adapté aux personnes handicapées ou des manifestations ouvertes à tous ont été subventionnées en 2015 à hauteur de 4500 €.

La manifestation Handi-Forts reste un moment fédératif favorisant la rencontre entre personnes valides et personnes en situation de handicap.

XII. L'accès à la culture

La Ville de Besançon propose une offre culturelle pour tous les publics.

- En 2015, la Citadelle et le FRAC ont développé l'accessibilité de leur patrimoine et de leurs collections, en lien avec les associations membres de la CIAPH.
- Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie est allé, pendant sa période de fermeture, à la rencontre d'un large public hors les murs dans des lieux accessibles à tous.
- Le projet du futur musée a été soumis à l'avis du groupe d'experts d'usage de la CIA qui sera associé à toutes les phases du chantier.
- Les bibliothèques se rendent peu à peu accessibles à tous
 - Les collections :

En 2015 - mise en gros caractères d'ouvrages (2210 exemplaires adultes), les livres lus (1075 - pour adultes à 90% et enfants), ainsi qu'une trentaine de documents en braille pour enfants et une soixantaine en langue des signes (pour enfants à 65% et pour adultes).

- le portage à domicile :

25 personnes âgées ou handicapées ont bénéficié du portage de livres à domicile.

Le Conservatoire National de Musique continue à développer son accessibilité bâimentaire (installation d'une boucle magnétique à l'accueil) et la formation de ses agents.

Il adhère depuis 2015 au Réseau National Musique et Handicap.

La Rodia, Salle des Musiques Actuelles, a signé avec l'Etat, en 2015, une convention pluriannuelle d'objectifs, portant label Scènes de musiques actuelles. Elle a accueilli en 2015 un spectacle de l'association des cérébro-lésés contribuant ainsi à changer le regard sur le handicap.

XIII. L'accès aux nouvelles technologies d'informations

Le Grand Besançon se rend accessible par ses nouvelles technologies :

- Un portail numérique WCAG.0, respectant le référentiel permettant une accessibilité,
- 6 espaces multimédia et 1 point d'accès multimédia par logement-foyer,
- Besançon-emploi, le portail unifié permettant à tous les usagers de la Ville et du Grand Besançon d'accéder en ligne à une quinzaine de prestations personnelles et de formalités,
- « Mémoire vive », le site qui rassemble les ressources numérisées des archives, de la bibliothèque et des cinq musées de la Ville,
- Le SIG : la CAGB a travaillé à la mise en œuvre d'un Système d'Informations Géographiques regroupant l'ensemble des questions relatives à l'accessibilité.
- Cette accessibilité passe également par la proximité de certains lieux et leur adaptation
 - En 2015 pose de boucle magnétique dans 28 ERP de la Ville de Besançon
 - Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet (labellisation obtenue en 2015)**

XIV. La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission handicap a conduit des actions de sensibilisation dans les lycées.

Ainsi, la Mission Handicap en collaboration avec ses différents partenaires, est intervenue en 2015, dans 7 lycées (tant professionnels que généraux), représentant 740 élèves, sur 9 dates.

Elle a également conduit une action auprès des agents de la Mairie des Auxons afin d'enclencher l'élargissement des publics touchés.

La Mission édite un journal destiné lui aussi à changer le regard sur le handicap, le journal **HANDI-Actu. Ce journal électronique** de la Ville de Besançon est devenu e-magazine en 2010. Cette publication demeure appréciée des abonnés et des associations bisontines à l'initiative du projet. Constitué de 5 rubriques (tribune, point de vue d'une personnalité bisontine sur le handicap, zoom, agenda et coup de projecteur), le magazine informe le grand public sur les actions associatives ou municipales en faveur du mieux vivre ensemble des personnes en situation de handicap.

En 2015, 4 690 personnes sont abonnées et ou destinataires du lien vers HANDI-Actu :

- 2 963 personnes (particuliers) recevant le lien du format magazine (format PDF),
- 341 personnes du CCAS de Besançon,
- 866 personnes de la CAGB,
- 520 personnes reçoivent le lien de l'e-letter (format permettant la lecture par une synthèse vocale).
- Deux numéros ont été réalisés en 2015.

XV. Conclusion

Ce rapport ne peut à lui seul résumer l'ensemble des actions, de la CAGB, des communes membres, de la Ville de Besançon et de son CCAS comme des partenaires du territoire.

L'année 2015 a été une année de réflexion pour nombre d'acteurs, propriétaires ou gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public afin de construire et de déposer des Ad'ap dans les délais impartis.

Les efforts inscrits dans les Agendas d'accessibilité Programmée déposés auprès du Préfet du Doubs, pour le transport (SD'Ad'AP) et les Etablissements Recevant du Public (Ad'AP), par la CAGB, la Ville son CCAS, par les communes de l'Agglomération du Grand Besançon, comme par les principaux acteurs du territoire, devront se déployer et être maintenus sur 3 ans pour le transport et neuf ans, au plus, pour la mise en accessibilité des bâtiments. Le sérieux avec lequel ont été évalués et pris ces engagements par l'ensemble des partenaires, a positionné le territoire à la porte d'une nouvelle ère de l'accessibilité porteuse de plus d'égalité, pour les personnes en situation de handicap, comme les personnes vieillissantes.

Cet engagement s'exprime notamment par le développement du recours au groupe d'experts d'usage mis en place au sein de la CIA.

Le rapport annuel d'accessibilité 2015 fait l'objet d'un document annexe et est consultable et/ou transmissible au format papier sur simple demande.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2015.



Pour extrait conforme,
Le Président